

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : Personnel – Frais de déplacement – Ordre de mission permanent

Mesdames, Messieurs

Le Conseil Syndical a fixé par délibération du 23 février 2007, l'indemnisation des frais de déplacement des agents pour les besoins du service.

La directrice du SYMPAC étant amenée à se déplacer fréquemment au sein de la région, il est proposé d'établir un ordre de mission permanent et de rembourser les frais de déplacements conformément aux modalités suivantes :

- les frais de péages et de parking pourront être remboursés sur présentation de justificatifs ;
- les frais de repas seront alloués lorsque l'agent se trouve en mission pendant l'intégralité de la période comprise entre 11 heures et 14 heures pour le midi et 18 heures et 21 heures pour le soir. Le taux de remboursement du repas étant fixé et remboursé de manière forfaitaire conformément à l'arrêté du 3 juillet 2006 ;
- les frais de transport en cas d'utilisation du transport en commun, l'agent devra fournir les tickets originaux agrafés à la demande de remboursement ;
- l'agent est autorisé à utiliser son véhicule personnel si l'intérêt du service le justifie, le remboursement des frais de déplacements se fera sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue ;
- les frais d'hébergement sont pris en charge sur présentation des justificatifs de paiement à hauteur de 60 € maximum par nuit.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter l'établissement d'un ordre de mission permanent ;
- procéder au remboursement selon les conditions cité ci-dessus.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 12 février 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 12 février 2019

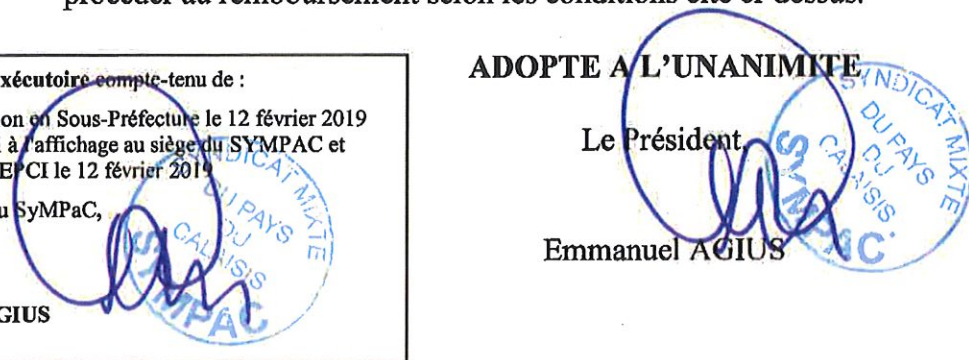
Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président

Emmanuel AGIUS



PAYS DU CALAISIS



COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2019

Le 8 février de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le trente janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maité MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Christian SALVARY (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme HEUX), MM. Guy ALLEMAND, Gérard GREMAT (pouvoir Mme DUCLOY), René LOTTE (pouvoir Mme DENIELE), Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Yves ENGRAND (pouvoir Mr LELIEVRE), Olivier MAJEWICZ, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Ludovic LOQUET (pouvoir Mr LE GALL), Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Béatrice BOULANGER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Bernard LELIEVRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Antoine PERALDI, Fabrice PONTHEU (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).